L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 23 AVRIL 1890.

PETITES ANNONCES.

DES hommes de langue à domicile ; français, allemand, italien et espagnol. Leçons pour un seul ou plusieurs élèves. Correspondance de l'Institute National y Central de Guatemala. W. Robinson, 136 rue de Chartres, deuxième. Extra charges. 18 avril—7f

A excellente française, espagnole et allemande (ex collège de Bellevue) No 908 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux écrivains par une méthode spéciale. Leçons particulières. Classes et cours du soir. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

ON demande—Au No 94 Espinarde, une bonne domestique (couleur) pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement. 22 avril—1

Aussi, au même endroit, une couturière, sachant coudre et coiffer. 11 avril—

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, d'un âge mûr, et pouvant donner les meilleures recommandations, offre ses services comme cuisinière à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser aux initiales A. B., au bureau de l'Abeille. 20 mars—1 mois

PAR LE CONSTABLE.

Ernest C. Canton vs M. Rivers.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 18,185.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Luvillebovey, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, No 448 rue Bienville, entre Dauphine et Bourbon, le LUNDI, 28 avril 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 avril—23 30—mal 5

Mme Veuve F. Meunier vs Téo Eichtenberg Patent Stone Company, Limited.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 17,557—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, No 448 rue Bienville, entre Dauphine et Bourbon, le LUNDI, 28 avril 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 avril—23 30—mal 5

Succession de Jesse K. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,094.—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'homologation de son compte de gestion et de son administration de la succession de feu John Boniface, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'opposer à l'homologation de ladite pétition, pour les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 22 27

Succession de Jesse K. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,094.—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'homologation de son compte de gestion et de son administration de la succession de feu John Boniface, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'opposer à l'homologation de ladite pétition, pour les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 avril—22 26—1er mai

Succession de George Mahistaul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,789—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marguerite Habilitzel, tutrice, comme telle administrant cette succession, ne serait pas homologué et ne serait pas fait droit aux demandes contenues en dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16avril—16 20 25

No 28,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexander Smith.

ATTENDU que Elizabeth P. Smith, femme divorcée de Alexander Smith, un résident de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdelene Gordon—Velma Morse—Blanche Wilson et Maxwell Smith Smith, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession ex. et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de donner dans trente jours de mettre de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.
HUGUES LAVERGNE,
2 avril—2 17—2 mai. Deputé-Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme de Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,933—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. A. S. Vaught, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 avril—23 27—mai 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,776—Division D.—Succession de Hodgens vs leurs créanciers.—Ordre de Cour — Que la somme de $1,000 des présentes de la raison commerciale ou Kendrick & Hodgens et de John J. Kechoe et et Joseph C. Hodgens, individuellement comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accordée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, dans la Nouvelle-Orléans, situé au coin Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 7 jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de déliberer sur les affaires des dits présentateurs, d'élire un syndic et de voter sur la demande de la décharge des présentateurs et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits présentateurs restent suspendues ; et que Bernard McCluskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1890.
Signé : M. H. HIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS P. RANKIN Député-Greffier.
1er avril—1,15,30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,734—Succession de Gilbert H. Green.—Ordre de Cour.—Que la somme de $1,000 des présentes de la succession de Gilbert H. Green, individuellement et comme membre de l'ordonnance raison sociale de Gilbert H. Green & Co de la Nouvelle-Orléans, et aussi de Green & Co de la Nouvelle-Orléans, et aussi de Green & Co de Liverpool, Angleterre, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, en son bureau, No 162 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 2ème jour de mai 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires et conditions que les susdits, tenues et conditions que les propriétés et effets de la succession soient vendus et transférés aux susdits tenus et conditions et